



Mais est-ce suffisant ? Est-ce qu'une femme aujourd'hui, en 2017, peut se contenter d'un seul jean, d'un seul tee-shirt, souvent élimé ou chargé de ces histoires qu'elle préfère oublier ?

Se vêtir n'est pas seulement un besoin, c'est une marque de liberté, d'affirmation de soi et d'appartenance à la société. Et à Paris, capitale de la mode et de l'élégance, cela est d'autant plus vrai.

Alors aujourd'hui, au FIT, nous avons décidé d'organiser un vide-dressing !

C'est l'occasion pour celles qui ont trop de vêtements de faire de la place dans leurs armoires tout en faisant une action

Et pour toutes les autres, ce sera l'occasion de nous retrouver, de passer un dimanche après-midi convivial entre femmes, à déguster des pâtisseries faites maison et à refaire le monde.

Ce vide-dressing aura lieu le 12 novembre 2017, de 14 h à 18 h au siège de l'association et nous vous y attendons nombreuses !

Pourquoi in fine organiser un vide-dressing ? Parce que le 25 novembre approche et que nous allons à cette occasion lancer une campagne d'affichage dans le métro parisien.

Chaque année il est rappelé aux femmes victimes des violences machistes ce qu'elles peuvent faire, auprès de qui. Cette année, pour ce qui nous concerne nous voulons rappeler la loi : une main aux fesses c'est 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende, un viol c'est 20 ans de prison, etc. Le dernier échange entre Christine Angot et Sandrine Rousseau sur une chaîne publique à une heure de grande écoute a fini de nous convaincre de communiquer sur une évidence : les violences machistes contre les femmes ne sont pas une affaire privée : elles sont punies par la loi !

Si vous souhaitez nous aider financièrement pour cette campagne venez le 12/11 ou faites un don en ligne sur www.associationfit.org.

Autour de nous, sans cesse, c'est l'appel de la sape, de la fringue, de la fripe. Bref, des vêtements ! Encore des vêtements, toujours des vêtements... et la société de consommation vaincra !

A tel point que certains finissent dans nos penderies, sur un malentendu... Ces habits y passeront des années sans jamais être portés, parfois même l'étiquette toujours accrochée.

Pourtant au FIT, la réalité est bien différente. Lorsque les jeunes femmes arrivent, leur valise est souvent vide. Nous les accueillons, nous les hébergeons et leur proposons une écoute active et un accompagnement social.

solidaire. Vêtements jamais ou à peine portés, vêtements achetés sur un coup de tête, vêtements qui dorment dans des placards depuis des mois, vêtements trop grands, vêtements trop petits... nous prenons tout, à condition qu'ils soient propres, en bon état et actuels. Exit la jupe de mamie, la veste à franges ou le pull délavé, il faut que ces vêtements aient une chance d'être adoptés et d'avoir une seconde vie !

Mais c'est aussi l'occasion pour celles qui n'ont jamais rien à se mettre de venir faire des affaires ! **En effet, au vide-dressing, les plus grandes marques seront représentées à des prix imbattables.**

La nouvelle « loi travail » taille XXL : une précarisation du travail des femmes sans précédent !



**LA NOUVELLE
« LOI TRAVAIL »
TAILLE XXL**

La loi travail numéro 1, celle adoptée en août 2016, avait pour la première fois dans l'histoire du FIT fait descendre des résidentes dans la rue pour dire combien cette loi allait précariser le travail et compliquer leur insertion professionnelle. Avec le nouveau projet du gouvernement qui vise à réformer le code du travail par voie d'ordonnances, sans débat ni vote du parlement, la situation des jeunes femmes du FIT et des femmes en général dans l'accès et le maintien en emploi risque de se dégrader encore davantage.

Or, l'emploi et la stabilité dans l'emploi est un des leviers indispensables à l'empowerment des femmes victimes de violences, à leur autonomisation économique et à la réduction de leurs vulnérabilités.

On est bien loin de la promesse de campagne du Président Macron qui s'était engagé à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes sa grande cause nationale !

Alors que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes en contrat à durée déterminée, qu'elles constituent 70% des travailleuses pauvres, occupent 82% des emplois à temps

partiel et 62% des emplois non qualifiés, pénibles, mal rémunérés, avec des horaires de travail atypiques et modifiables d'une semaine à l'autre et qu'elles représentent 85% des che.fe.s de familles monoparentales (Rapport HCEef La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité, rapport n°2017-05-29-SAN-027 du 29 mai 2017), ce projet va les toucher de plein fouet.

Il vise en effet à permettre aux employeurs de modifier ou de supprimer la durée maximale d'un CDD et d'augmenter le nombre de renouvellements des CDD (aujourd'hui 18 mois et 3 renouvellements maximum), de créer de nouveaux cas de recours au CDD (aujourd'hui seulement remplacement, surcroît temporaire d'activité, activité saisonnière) ; de modifier le montant de l'indemnité de précarité en cas de CDD ; d'avoir recours à des CDI conclus pour la durée d'un chantier ou d'une mission (contrat ultra précaire qui n'a rien d'un CDI).

L'objectif est de faire des contrats précaires le modèle social. C'est la fin annoncée du CDI qui apporte stabilité et permet de construire sur le long terme, de

se projeter dans l'avenir, ce dont les jeunes femmes du FIT ont tant besoin.

Ce projet ne s'arrête pas là, il vise à faciliter le licenciement et à limiter le montant des dommages et intérêts versés au/à la salarié.e en cas de condamnation d'un employeur par les Prud'hommes pour licenciement abusif. Cette disposition qui figurait dans le projet de loi travail n°1 avait pourtant été retirée face à la mobilisation. Il est réintroduit. Les employeurs vont pouvoir anticiper le coût des éventuels licenciements à venir et, le cas échéant, préférer contrevenir au droit du travail plutôt que le respecter.

Comment les aides-soignantes pourront-elles se plaindre des mauvaises conditions de travail au sein d'un EHPAD ou une mère isolée à temps partiel de la tardivité (la veille pour le lendemain) récurrente avec laquelle l'employeur l'informe du changement de ses horaires, rendant impossible toute organisation liée à la garde de ses enfants, si du jour au lendemain, elles peuvent, sans motif, être mises à la porte ?

Sans compter la place centrale accordée dans ce projet à la négociation d'entreprise au détriment des accords et conventions collectives de branche (primauté de l'accord d'entreprise sur la convention collective de branche) qui accentuera la concurrence entre les salarié.e.s au sein d'une même branche, avec le risque de droits négociés sans cesse à la baisse par peur de perdre son emploi.

Si les femmes, et en particulier les résidentes au FIT qui cumulent les vulnérabilités, risquent de faire les frais de cette nouvelle réforme du code du travail Taille XXL, il est essentiel pour nous de leur dire que nous serons à leur côté, que cela n'entamera pas notre détermination, notre énergie et notre travail pour améliorer leurs conditions de vie, construire des solutions nouvelles et redonner de l'espoir !

Le chiffre 4 mois

4 mois de prison ferme et 500 euros de dommages et intérêts, c'est la peine à laquelle a été condamné un homme (29 août 2017) pour avoir comme l'a titré la presse « mis une main aux fesses » à une jeune femme de 19 ans qui se promenait dans la rue à Strasbourg. On peut se réjouir de cette décision de justice exemplaire qui montre que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles progresse ! Oui, une main aux fesses est une agression sexuelle qui porte atteinte à l'intégrité physique des femmes. A cet égard, la procureure Valérie Ittis a fustigé « Un geste particulièrement dégradant, humiliant ». La magistrate partage le ressenti de la victime « qui a l'impression que ces faits sont banalisés et qu'ils pourraient se répéter ». Par ce verdict, le tribunal de Strasbourg a montré sa détermination à lutter contre la banalisation des agressions sexuelles commises sur les

femmes. Cela est suffisamment rare pour être souligné. Le chemin vers l'égalité est long. Mais on avance !! Bien sûr, beaucoup reste à faire pour que les juridictions de ce pays mais aussi les politiques soient réellement à la hauteur de la demande de justice légitime attendue par les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. A cet égard, on ne peut que se féliciter de l'annonce faite le 18 septembre par Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de la mise en place d'un groupe de travail visant à réprimer le harcèlement de rue !

OUI, UNE MAIN AUX FESSES EST UNE AGRESSION SEXUELLE QUI PORTE ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES FEMMES.

Sexisme ordinaire

Alors que l'on pensait avoir obtenu une victoire avec la condamnation du maire de Dannemarie (Alsace) pour « atteinte grave au principe d'égalité hommes-femmes et troubles à l'ordre public », par un tribunal administratif pour avoir disposé des silhouettes de femmes en contreplaqué dans toute la ville dans des positions suggestives, en maillot de bain, entourées de sacs à mains, de chaussures à talon et d'accessoires de mode, le Conseil d'Etat, saisi en appel, a étouffé nos espoirs. Bien que « dévalorisantes », ces silhouettes ne sont pas considérées comme portant « atteinte à une liberté fondamentale » et à la dignité des femmes.

L'action en justice des Effrontées, soutenue par Osez le féminisme et la brigade anti-sexiste visait pourtant à démontrer que sous couvert de bienveillance « mettre les femmes à l'honneur » et de liberté artistique, cette campagne reproduit une image stéréotypée des femmes, réduites à une fonction de mère, de séductrice ou de consommatrice. Ignorer les impacts d'une telle campagne est risqué. Elle perpétue un message idéologique stéréotypé des femmes qui les enferme dans des rôles sociaux de sexe. Elle donne à voir le corps des femmes comme objet de jouissance offert à tous les regards et sexualise à outrance

n'importe quelle situation de la vie quotidienne. En outre, elle montre une image de la femme normalisée exclusive de toute autre représentation.

La lutte se gagne sur la durée. Pour faire changer les mentalités, faire évoluer la jurisprudence, bouger les lignes, il faut persévérer. Cette affaire montre que les associations féministes sont de tous les combats et c'est tant mieux !!



En bref

Mille mercis à la fondation I loge You qui a embelli une partie des locaux collectifs du centre d'hébergement et offert à chaque résidente un mini réfrigérateur pour chaque chambre. On recommence quand elle veut !



La parole à Cécile Pudebat



Cécile Pudebat est avocate en droit social dans un très grand cabinet international disposant de plus de 70 bureaux dans le monde dont un à Paris. Membre du Conseil d'administration depuis avril 2017, Cécile Pudebat soutient en réalité le FIT depuis 2013, en tant que donatrice. Qu'est-ce qui a bien pu amener Cécile jusqu'au Conseil d'administration du FIT ? Retour sur son parcours :

Cécile a fait ses études de droit à Toulouse en droit des affaires. En licence, elle s'envole pour Dublin. Elle y reste un an. Ensuite, direction San Francisco pour poursuivre un Master et peut-être s'y installer. Après avoir réussi le barreau de New-York, sa voie paraît toute tracée. Mais la crise des Subprimes en 2008-2009 va venir perturber ses plans. C'est la crise, le travail se fait plus rare, elle enchaîne les stages non rémunérés. Sans Green Card, tout se complique. Elle découvre un monde du travail sans pitié : « là-bas, c'est marche ou crève ». La pauvreté aussi est omniprésente. Elle rentre à Toulouse : « En France, c'est différent, la solidarité y est plus prégnante ». Le barreau français en poche, bilingue, et titulaire du Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise (D.J.C.E.), la voilà prête à travailler. En quelques jours, elle reçoit plusieurs offres de collaboration dans des cabinets d'avocats parisiens. Elle monte donc à Paris en 2013 pour intégrer un grand cabinet et s'y spécialise en droit social auprès d'une clientèle internationale. Mais Cécile a une idée en tête, une idée qui la poursuit depuis longtemps. Elle souhaite créer une association afin d'aider les femmes victimes de violences : « je trouve qu'il y a un certain mépris à l'égard de cette problématique. Elle est sans cesse minimisée ; c'est sûr, il y a des causes qui

suscitent plus l'empathie du grand public, comme certaines maladies incurables ou les enfants dans la détresse... » Cécile se renseigne : « C'est là que j'ai découvert le FIT. Ce qui m'a attirée, dit-elle, c'est le fait que le FIT accueille les jeunes femmes, les héberge et les accompagne jusqu'à ce qu'elles retombent sur leurs pieds. C'est une action qui s'inscrit dans la durée. Par ailleurs, je ne voulais pas m'investir auprès d'une association qui fonctionne comme une entreprise. Je voulais que mon action ait un sens ».

Cécile rencontre Marie Cervetti, directrice du FIT, et se souvient de son accueil enthousiaste : « Marie m'a fait visiter les locaux, m'a expliqué tout le fonctionnement de l'association. J'ai été touchée par cet accueil, moi qui étais une totale inconnue ».

Cécile fait part de son projet à Marie Cervetti de monter une association « Des Foulées et des Elles » inspirée de la marche pour la solidarité organisée dans son lycée. A chaque kilomètre parcouru par les participants, les personnes pouvaient faire des dons avec l'objectif de reverser l'argent récolté à des associations caritatives. « Solidarité », « partage », « entraide », « quête de sens » sont des mots qui reviennent régulièrement dans les propos de Cécile. Avec « Des Foulées et des Elles », elle envisage avec ses copines de participer à des courses sportives, de se faire sponsoriser par des partenaires et de faire connaître cette action sur les réseaux sociaux. L'argent récolté à l'occasion de ces courses serait reversé au FIT : « la cause féministe n'attire pas et je me disais qu'à travers l'organisation d'un événement sportif, on pourrait toucher plus de monde ! ».

Mais Cécile va vite déchanter : « ça a été un échec cuisant. Je me suis retrouvée toute seule. Les copines tant qu'il s'agissait d'en parler étaient partantes mais au moment de passer à l'action, il n'y avait plus personne. Cela a été une grosse déception ».

Cécile décide de se lancer seule, toujours avec l'envie chevillée au corps d'aider les jeunes femmes du FIT. Lui vient alors l'idée de vider ses placards, de trier ses affaires et de vendre celles encore en très bon état, oubliées ou presque jamais mises et d'en tirer un bénéfice pour le reverser au FIT. En 2013 après un

vide-grenier et un vide-dressing, Cécile fait son premier don à l'association d'un montant de 700 euros. Mais elle voit rapidement les choses en grand : « je voulais faire beaucoup plus que ça ! ».

Elle s'engage dans une démarche qui va lui prendre du temps, de l'énergie. Elle recueille de plus en plus de vêtements : « je suppliais mes amies de prendre 10 minutes pour regarder dans leurs affaires, je me déplaçais pour aller chercher les vêtements, je les lavais, les reprisais quand cela était nécessaire, j'ai même demandé à ma grand-mère de m'aider, je bougeais mes meubles pour faire de la place pour les portants. J'ai fait une petite boutique chez moi. Je faisais des gâteaux pour la vente organisée pour que mes copines se déplacent et achètent ».

A chaque vide-dressing, à peu près deux par an, Cécile recueille ainsi des sommes qu'elle reverse au FIT. Pendant cette période, Cécile subit beaucoup de pression au travail, elle s'interroge sur le sens de sa vie et en particulier sur le sens de son travail.

Avec ces vide-dressings, Cécile confie qu'elle avait l'impression que ce qu'elle faisait avait enfin du sens : « cela me faisait me sentir bien d'agir pour les jeunes femmes du FIT, cela me procurait une grande satisfaction ». Les sommes données au FIT sont de plus en plus importantes, allant parfois même jusqu'à 1500 euros par vide-dressing et permettent de financer des projets.

La pression au travail ne faiblit pas, tout comme les demandes des clients et la quantité de travail : « je faisais du 70 heures par semaine ». Cécile décide de démissionner fin 2016. Son employeur refuse de la laisser partir et lui propose de réfléchir à des modalités de travail qui lui donneraient envie de rester. Elle reprend ses nouvelles fonctions début 2017 avec des horaires plus raisonnables. Elle rencontre alors Séverine Lemièrre, présidente du FIT, qui comme Marie plus tôt, l'invite à entrer au Conseil d'administration.

Depuis avril 2017, Cécile siège au sein du Conseil d'administration. Elle a déjà mis sa détermination et son efficacité au service du FIT, en proposant d'organiser le 12 novembre ce vide-dressing géant au profit de l'association !!! Bravo Cécile !!!